Echappée Jurassienne Pédestre - Étape 5 : Montigny les Arsures - Les Planches Pres Arbois

Cœur du Jura - Arbois - Poligny - Salins - Montigny-lès-Arsures

Cascades des tufs des Planches-Près-Arbois (© Stéphane Godin/Jura Tourisme)

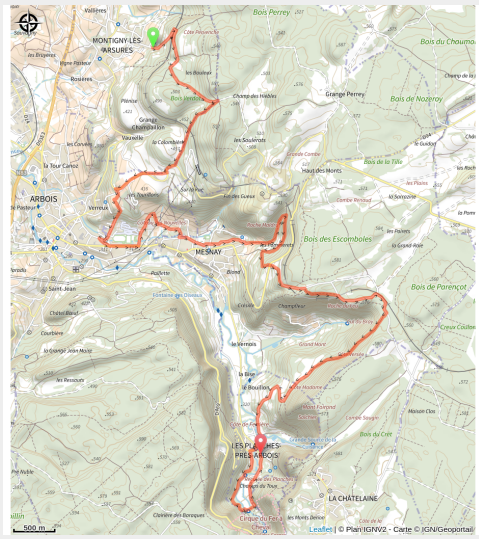

Infos pratiques

Pratique : Rando pédestre

Durée : 5 h

Longueur : 15.6 km

Dénivelé positif : 614 m

Difficulté : Très difficile

Type : Itinérance

Thèmes : Histoire et patrimoine, Naturel, Oenologique

Itinéraire

Départ : Montigny-les-Arsures
Arrivée : Les Planches-Près-Arbois
Balisage :
GR® (Grandes Randonnées)
Communes : 1. Montigny-lès-Arsures
2. Arbois
3. Mesnay
4. Les Planches-près-Arbois

Profil altimétrique

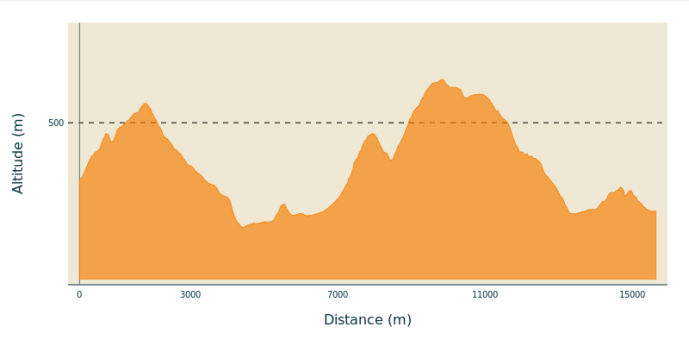

Altitude min 298 m Altitude max 583 m

Cette 5ème étape de l’Échappée Jurassienne est parfaite pour comprendre le phénomène géologique des reculées. L’un des plus bel exemple est sans doute la reculée des Planches-Près-Arbois que les randonneurs domineront à plusieurs reprises, notamment, depuis le belvédère de la roche du Feu.

Puis ils descendront au fond de la reculée pour rejoindre le village des Planches-Près-Arbois et sa magnifique cascade de tufs et ses eaux rafraichissantes. Ce lieu apaisant et mystérieux est à ne rater sous aucun prétexte.

Mais avant ça, prenez quelques heures pour découvrir la capitale des Vins du Jura, Arbois. Louis Pasteur y avait sa maison familiale, qui se visite encore aujourd’hui. Les caveaux de dégustation de Vins du Jura et les bonnes adresses ne manquent pas dans cette ville de gastronomie haute en couleur…

Sur votre chemin…

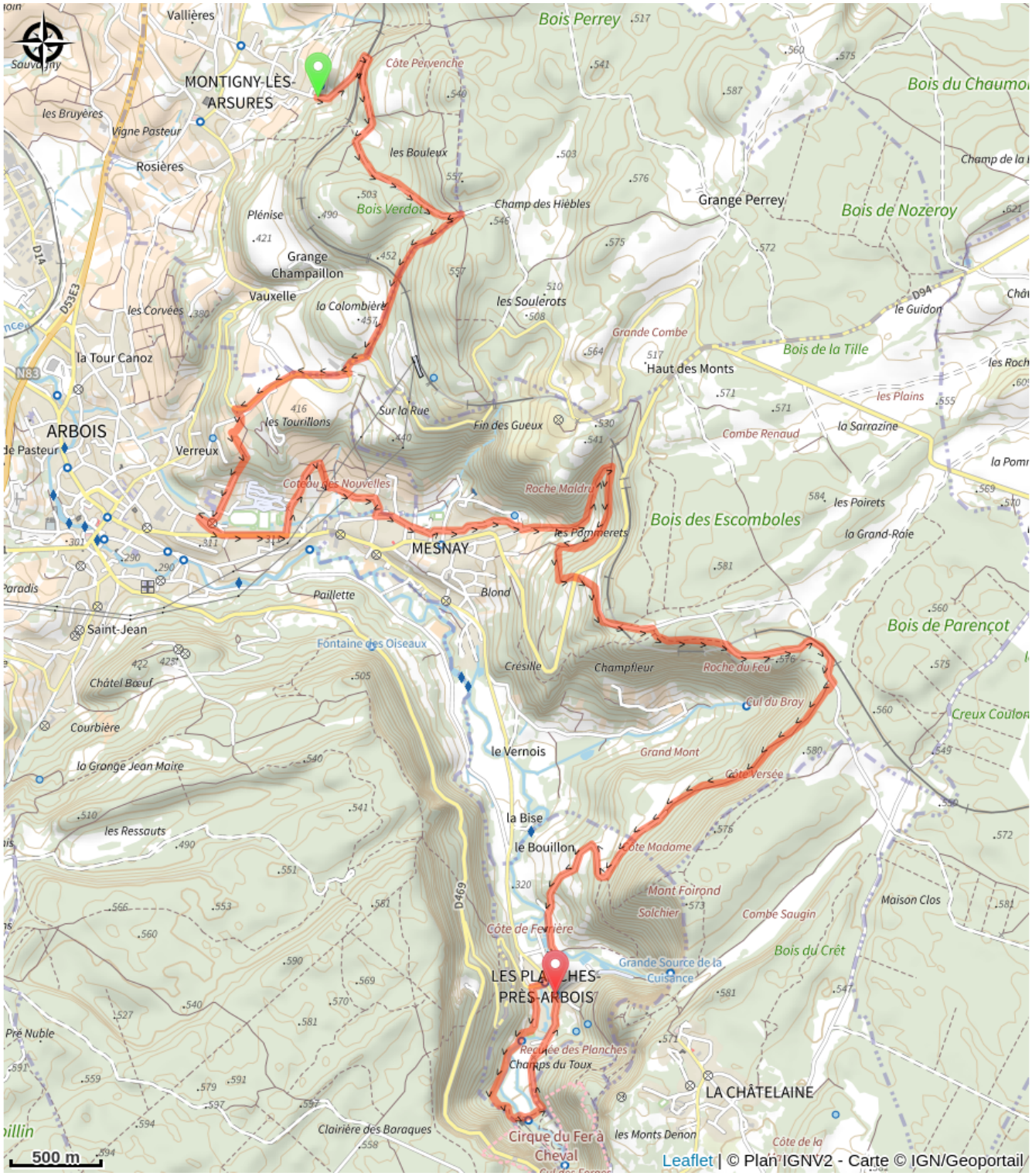

Toutes les infos pratiques

Échappée Jurassienne

Recommandations

Avant de partir, nous vous conseillons de lire la rubrique Conseils aux randonneurs, de vous équiper convenablement, de prendre de quoi vous ravitailler, de consulter la météo et de prendre un téléphone chargé. Dans tous les cas, ne surestimez pas vos forces.

Dans le Jura, les randonnées empruntent des chemins et sentiers dans des propriétés privées qui peuvent également servir à d'autres activités. Merci de respecter les lieux en restant sur les sentiers balisés et en respectant les autres usagers (randonneurs, vététistes, cavaliers, mais aussi exploitants forestiers, vignerons, bergers…).

Le Jura est un département nature et sauvage, merci de respecter l'environnement dans lequel vous évoluez : Ne jeter aucun détritus, ne faites pas de feu, ne cueillez pas les fleurs sauvages. Respectez la tranquillité du bétail et de la faune sauvage en restant éloigné des troupeaux, en tenant votre chien en laisse et en refermant les barrières derrière vous. Renseignez-vous sur les zones de protection de biotope, réserves naturelles ou zone Natura 2000 dans lesquelles des restrictions sont applicables.

En cas de travaux forestiers (abatage, débardage…), de travaux sur les sentiers (réfection de sentier, débroussaillage…) ou de zones de chasse en cours ou battue pour votre sécurité, sachez renoncer et faire demi-tour.

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d’une espèce ou d’un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d’informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

APPB CORNICHES CALCAIRES - RUINES DE LA CHATELAINE

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté
Mail : franche-comte@lpo.fr
Tel : 03 81 50 43 10
Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les Ruines de la Chatelaine sur les communes des Planches-près-Arbois et la Chatelaine.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

APPB CORNICHES CALCAIRES - ROCHE DU FEU

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté
Mail : franche-comte@lpo.fr
Tel : 03 81 50 43 10
Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur la Roche du Feu sur la commune de Mesnay.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie (attention certains sites sont exclus : se référer à l'article 7 pour cette dernière activité)
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

APPHN Cascade des Tufs des Planches-près-Arbois

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté
Mail : franche-comte@lpo.fr
Tel : 03 81 50 43 10
Site : www.bourgogne-franche-comte.lpo.fr

FR4300004 - Cascade des Tufs des Planches-près-Arbois
Espèces concernées :

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux et la conservation de l’habitat naturel des communautés des sources et suintements carbonatés, habitat européen Natura 2000 d’intérêt prioritaire 7220-1, il est instauré une zone de protection d’habitat naturel.

Le périmètre de la zone de protection, comprenant la cascade elle-même et les milieux aquatiques et terrestres associés proches, représente 5 hectares sur la commune des Planches-près-Arbois.

Dans ce périmètre, est interdit :

- La pénétration des personnes et animaux domestiques dans le cours d’eau, y compris dans le bassin devant la Cascade des Tufs et dans les bassins tufeux présents en amont et à l’aval de la Cascade. Cette interdiction vaut pour toutes les prises de vues et de photographies

- Le prélèvement et la dégradation de tout élément tufeux

- Les chiens non tenus en laisse

- L’utilisation du feu

- La circulation et le stationnement de tout véhicule à moteur

- Les activités de bivouac et camping

- L’installation de tout équipement et les activités favorisant la fixation du public : buvette, restauration légère…

- Les manifestations publiques (rassemblement ou évènement ponctuel, de nature sportive, culturelle ou festive, à but lucratif ou non), quelles qu’elles soient et quelle que soit leur organisation.

Merci de respecter cet habitat sensible.

Lieux de renseignement

Jura Tourisme
17 rue Rouget de Lisle, 39009 LONS-LE-SAUNIER

sejour@jura-tourism.com
Tel : 03 84 87 08 88
https://www.jura-tourism.com/